



La CGT invite les agent-e-s à demander à leur ELD la confirmation des refus motivés par écrit comme indiqué dans l'accord afin de pouvoir formuler une demande de recours en bonne et due forme.

Vous pouvez formuler vos demandes de recours :

Pour les agent-e-s de droit privé : auprès des représentant-e-s de proximité de la CGT :

- 22 : BUGEAUD Elise
- 29 : QUEMENEUR Anne
- 35 : ROLLO Marie-Line et TUAUX Marie-Paule
- 56 : LE BOULH Martial

Pour les agent-e-s de droit public : auprès des élu-e-s CCPLU de la CGT :

- PERRIER Christine
- PREVOST Stéphane
- LUPERSAT Benoît
- FRYDMAN Caroline

Avec copie sur la boîte CGT : Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

La direction trahit un accord qu'elle a signé avant même son entrée en application !

Force est de constater que l'accord sur le télétravail signé au sein de Pôle emploi, devant être mis en œuvre à compter du 1er janvier 2022, ne répond pas aux attentes de nombreuses agent-e-s. Leurs vœux sont pour la majeure partie refusés par les ELD au motif de la nécessité de service.

Pourquoi la direction entrave-t-elle le déploiement d'un accord qu'elle appelait pourtant de ses vœux ?

La véritable raison de tous ces refus est à trouver dans la multitude de plans mis en place par la DG, sur injonctions gouvernementales, (CRI, pack de remobilisation, renforcement du contrôle, plan DELD, etc...) sans oublier la course aux indicateurs... Ce qui favorise la compétition entre agent-e-s sans prendre en compte l'épuisement professionnel ambiant, quelle que soit la catégorie d'emploi.

Priorité est donnée aux besoins de la campagne Macron. C'est pour cette raison que la Direction Générale prévoit une nouvelle campagne de positionnement sur le télétravail en juin !

Pour rappel, la CGT est la seule organisation syndicale à avoir refusé de signer l'accord télétravail. Et malheureusement les faits nous donnent une fois de plus raison !

La CGT continuera de porter auprès de la direction l'ensemble des problématiques rencontrées par les agent-e-s afin de défendre et de faire respecter leurs droits.

Nos conditions de travail insupportables nous poussent à fuir les agences en comptant sur le télétravail que nous fait miroiter la direction... Il est temps de relever la tête et de passer à l'action collective !



AVEC LA CGT PÔLE EMPLOI
BRETAGNE,
TOUJOURS ACCOMPAGNÉ-E-S,
JAMAIS SEUL-E-S !

